
Instructions pour les compagnies d'assurance

Flux financiers destinés à la planification familiale en 2013

1. Introduction

Family Planning 2020 – un partenariat mondial visant à conforter les droits des femmes et des jeunes filles à prendre librement, pour elles-mêmes, la décision d'avoir ou non des enfants, de leur nombre et de l'espacement des naissances – pour donner à 120 millions de femmes et de jeunes filles supplémentaires accès aux produits contraceptifs en 2020.

Afin d'évaluer les ressources supplémentaires nécessaires à la réalisation de l'objectif mentionné plus haut, il est nécessaire d'avoir une idée claire du volume de ce qui est actuellement dépensé pour la planification familiale et comment les ressources sont allouées. Les informations disponibles à ce sujet étant limitées, cet exercice vise à obtenir un tableau complet des dépenses consacrées à la planification familiale au sein d'un pays. Des données vont être recueillies sur les dépenses affectées à ce domaine par le secteur public, le secteur privé et des organisations non gouvernementales.

L'expression « planification familiale » dans la présente enquête désigne les projets, programmes et activités proposant les méthodes et services suivants :

Méthodes de planification familiale :

- Préservatifs masculins
- Préservatif féminin.
- Pilules
- Contraception d'urgence (pilules)
- Contraceptions injectables (de tous types – par exemple mensuellement ou tous les 3 mois comme Depo Provera)
- Diaphragmes
- Dispositifs intra-utérins (T en cuivre et autres stérilets)
- Implants
- Autre

Services de planification familiale :

Tout service fourni en rapport avec la première fourniture d'un produit quel qu'il soit ou sa fourniture régulière. Par exemple :

- Conseil sur les méthodes de contraception ou tout autre conseil en matière de planification familiale ;
- Réponse à tout besoin médical relatif à la planification familiale (tel que consultation, diagnostic, suivi d'états de santé, évaluation clinique) ;
- Stérilisations féminine et masculine ;
- Prescription et fourniture de méthodes de planification familiale (pour la première fois ou fourniture régulière).

Note : cette enquête n'inclut pas les dépenses faites pour des services liés à l'avortement.

Date limite : 15 décembre 2014

Les sections A à C de cette enquête portent sur les flux financiers durant l'année civile ou l'exercice financier 2013 .
--

Nous vous remercions d'avance pour votre aimable coopération. Pour les questions concernant l'enquête, veuillez contacter le consultant. Pour toute autre question, veuillez contacter l'équipe traitant les flux de ressources à l'adresse électronique: Resourceflows@nidi.nl

2. Définitions de termes utilisés dans l'enquête

Exercice financier (EF) : la période correspondant à l'année comptable. Elle doit contenir des chiffres concernant l'année 2013. Si votre rapport est fait en utilisant un exercice financier (par opposition à l'année civile), veuillez inclure les dépenses en matière de planification familiale effectuées sur un an à partir du 1er juillet 2012 ou d'une date ultérieure. Il peut s'agir par exemple des exercices financiers suivants : juillet 2012-juin 2013, septembre 2012-août 2013, décembre 2012-novembre 2013, février 2013-janvier 2014, avril 2013-mars 2014 ou juin 2013-mai 2014. Dans le cas où l'exercice financier a commencé avant juillet 2012 OU après le 1er juillet 2013, il ne doit pas être inclus ; il est alors considéré comme EF 2012 (pour toute date de début antérieure à juillet 2012) et EF 2014 (pour toute date de début à partir de juillet 2013 ou ultérieure).

Contraception injectable :

Forme de contraception injectée dans un muscle afin d'éviter la grossesse. Des exemples en sont Depo-provera (qui protège pendant 12 semaines) et Noristerat (qui protège pendant 8 semaines).

Dispositif intra-utérin :

Un dispositif intra-utérin (DIU) est un mode de contraception réversible d'action prolongée par lequel un dispositif (en cuivre, hormonal ou autre) en forme de T est inséré dans l'utérus.

Règlements effectués à des prestataires :

Un paiement fait à un prestataire ayant fourni une méthode ou un service à un client de planification familiale. N'incluez que les remboursements effectués à des prestataires pour des services obtenus dans votre pays.

Remboursement :

L'indemnisation fournie par une compagnie d'assurance pour une dépense faite par le titulaire de police d'assurance et par les personnes à sa charge. N'incluez que les remboursements effectués à des titulaires de police d'assurance résidant dans votre pays.

Méthode des jours standard

La méthode des jours standard (MJS) est une méthode de prévention de grossesse consistant à observer le cycle menstruel et à éviter les rapports vaginaux non-protégés au cours de la période de plus grande fécondabilité.

3. Remplir le questionnaire

! Si la réponse à une question quelconque ne s'applique pas à la situation, nous vous prions de ne pas laisser la case ou la ligne vide ; veuillez l'indiquer en notant « S.O. » (sans objet). Si la réponse n'est pas connue, veuillez écrire « INCONNU ».

Section A. Informations générales — 2013

A 3. Veuillez utiliser la même monnaie pour toute l'enquête.

Section B. Vue d'ensemble des flux financiers — 2013

B 1. Il vous est demandé de récapituler le montant total des remboursements qui ont *réellement été effectués/versés* par votre organisme à des titulaires de police d'assurance et aux personnes à leur charge pour des activités relatives à la planification familiale en 2013. Comme B 1 devrait concorder avec le total des remboursements pour les méthodes et services spécifiés dans C 2, il se peut qu'il soit plus pratique pour vous de compléter d'abord la section C, puis d'en faire le total dans la section B.

B 2. Il vous est demandé de récapituler le montant total des règlements qui ont *réellement été effectués/versés* par votre organisme à des prestataires pour des activités relatives à la planification familiale en 2013. Comme B 2 devrait concorder avec le total des remboursements pour les méthodes et services de planification familiale spécifiés dans C 4, il se peut qu'il soit plus pratique pour vous de compléter d'abord la section C, puis d'en faire le total dans la section B.

B 3. Faites la somme des montants indiqués sous B 1 et B 2 : Le total figurant sous B 3 devrait correspondre à C 1.

B 4. Il vous est demandé de récapituler le montant total des frais liés à la gestion pour la planification familiale en 2013. Ceci inclut les frais réalisés pour le traitement des demandes de remboursement et l'achat/l'externalisation de services de planification familiale (par exemple, engager un conseiller en technologies de l'information pour mettre en place le système de dossiers de patients ou système intégré de gestion nécessaire pour traiter les remboursements).

Exemples de calcul du montant correspondant au traitement des demandes de remboursement relatives à la planification familiale ou à l'achat/l'externalisation de services de planification familiale :

- 1) Coût du traitement des demandes de remboursement relatives à la planification familiale ou de l'achat/l'externalisation de services de planification familiale =
[(Temps passé par le personnel administratif au traitement des demandes de remboursement relatives à la planification familiale) / (Temps total de traitement des demandes de remboursement)] x (Salaire du personnel administratif)
- 2) Coût du traitement des demandes de remboursement relatives à la planification familiale ou de l'achat/l'externalisation de services de planification familiale =
[(Demandes de remboursement liées à la planification familiale) / (Total des indemnités)] x (Coût de traitement du total des demandes de remboursement)

Ces exemples peuvent être utilisés pour calculer le coût du traitement des demandes de remboursement faites par les titulaires de police d'assurance ou des services rendus par des prestataires.

Section C. Remboursements et règlements effectués pour la planification familiale en 2013

! Note : seuls les règlements et remboursements intérieurs au pays effectués à des titulaires de police d'assurance ou à des prestataires au sein de votre pays devraient être inclus !

Dans cette section, il vous est demandé de donner des informations sur : 1) les remboursements concernant des méthodes et services de planification familiale qui ont été effectués à des titulaires de police d'assurance et 2) le total des règlements effectués à des prestataires pour des méthodes et services de planification familiale. Veuillez noter qu'après avoir complété la section C, la somme des montants indiqués sous C 2 + C 4 devrait être égale au montant de C 1 (et de B 4 dans la section B). **Si vous ne pouvez pas fournir de ventilation précise du montant dépensé/versé par votre organisme pour la planification familiale, veuillez estimer la part (c'est-à-dire le pourcentage) de ce montant ayant été affectée à chacune des catégories de cette question.**

C 3. Remboursements pour des méthodes et services de planification familiale

Incluez et faites la somme de tous les remboursements effectués en 2013 pour des méthodes et services de planification familiale, y compris préservatifs, pilules contraceptives, contraception injectable, implants, dispositifs intra-utérins, stérilisations masculine et féminine, diaphragmes et méthode des jours standard. Incluez également les coûts liés au conseil relatif à des méthodes ou services liés à la planification familiale, par exemple au sujet de la pose de dispositif intra-utérin, de la stérilisation, de contraception injectable, etc. La somme de ces montants doit être inscrite sous **Montant total** et elle devrait être égale au montant indiqué pour B 1.

C 5. Règlements concernant la planification familiale et ayant été effectués à des prestataires :

Incluez et faites la somme de tous les remboursements effectués en 2013 pour des méthodes et services de planification familiale, y compris préservatifs, pilules contraceptives, contraception injectable, implants, dispositifs intra-utérins, stérilisations masculine et féminine, diaphragmes et méthode des jours standard. Incluez également les coûts liés au conseil relatif à des méthodes ou services liés à la planification familiale, par exemple au sujet de la pose de dispositif intra-utérin, de la stérilisation, de contraception injectable, etc. Ajoutez aussi les coûts liés à la fourniture régulière de contraceptifs quels qu'ils soient. Les prestataires ont par exemple des responsabilités sur le plan logistique et des frais y sont liés. Le prestataire doit notamment suivre la trace des commandes, des ordonnances, des stocks (les produits consommables ayant la date de péremption la plus proche doivent ainsi être distribués en premier), des produits frigorifiés, etc.

La somme de ces montants doit être inscrite sous **Montant total** et elle devrait être égale au montant indiqué pour B 2.